

Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité n°1 du PLU

PV de la réunion d'examen conjoint du 17/02/2023

Date : 17/02/2023	Lieu : Mairie de Manduel / Salle des Garrigues
<p>Participants :</p> <p>M. Jean Jacques GRANAT, Maire de Manduel Mme Marine PLA, Adjointe à l'Urbanisme M. Philippe FALANGA, DGS Ville de Manduel M. Olivier RAYMOND BURDIN, Responsable Bureau de l'Urbanisme</p> <p>Mme Véronique GALHAC, DDTM du Gard, Cheffe de l'Unité Aménagement région nîmoise Mme Agnès BROTTES, DDTM du Gard, Chargée d'études planification, aménagement, habitat</p> <p>M. Grégory SIREROL, Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard, Chargé de mission planification Mme Perline GRATACOS, Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard</p> <p>Mme Corinne SNABRE, Cheffe de projet URBANIS</p>	<p>Excusés :</p> <p>Département du Gard, Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
Rédigé par Corinne SNABRE, le 20/02/2023	Diffusé à : participants

PV de réunion

En préambule, Corinne Snabre, Chef de projet du cabinet Urbanis, présente le projet d'intérêt général, consistant en la création d'un nouveau cimetière sur le secteur d'entrée Ouest de la commune de Manduel, les caractéristiques du site et les incidences potentielles du projet ainsi que les éléments de mise en compatibilité du PLU.

A la suite de cette présentation :

- Il est précisé que :
 - la Chambre de Commerce et d'Industrie a adressé un courrier en Mairie de Manduel en date du 13/02/2023, faisant état d'un avis favorable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU (courrier joint en annexe au présent PV)
 - le Département du Gard a adressé un mail à la mairie le 17/02/2023, faisant état de son avis favorable et de sa demande que soit intégré à l'article 13 du règlement de la zone concernée l'obligation de planter les arbres à 5 m minimum du bord de chaussée de la RD 546 (mail joint au présent PV).
- Le SCoT Sud Gard émet un avis favorable
- La DDTM du Gard émet un avis favorable et rappelle que pour être opposable, le PLU devra être publié sur le Géoportail de l'Environnement, qui est le site national pour l'accès dématérialisé aux documents d'urbanisme. Le PLU en vigueur n'étant pas numérisé, devra être intégralement repris à l'occasion de la publication de la mise en compatibilité du PLU sur le Géoportail de l'Environnement.

Rédigé par Corinne SNABRE
Chef de projet URBANIS

De : DUMAS Christophe <christophe.dumas@gard.fr>

Envoyé : vendredi 17 février 2023 09:12

À : Manduel Urbanisme <urbanisme@manduel.fr>

Objet : Déclaration de projet de ce jour 14h - Cimetière

Monsieur le Maire bonjour,

J'ai le regret de vous indiquer que le Département ne pourra malheureusement pas assister à la réunion d'examen conjoint que vous organisez ce jour pour la déclaration de projet avec mise en compatibilité de votre PLU.

Un courrier officiel est en partance à ce sujet.

Je vous en livre les éléments essentiels :

- avis favorable pour l'intérêt général de votre déclaration de projet
- une demande concernant la traduction règlementaire à intégrer :
 - Concernant le projet de règlement de la zone IIAUp, le Département note le respect du retrait de 15 m par rapport à l'axe de la RD546 porté par l'article 6, conformément au RVD. Le projet prévoit la plantation d'arbres : le Département demande à ce qu'il soit prévu un recul de 4 m par rapport au bord de chaussée pour des arbres adultes (donc planter à minimum 5 m du bord de chaussée), à intégrer dans -article 13 de la zone concernée.

Je vous remercie de bien vouloir donc excuser l'absence du Département et de livrer ces éléments aux personnes présentes. Le courrier viendra se substituer à ce mail.

Je vous souhaite une bonne journée

Christophe DUMAS

Urbaniste - Géographe

Chargé de projet départemental et de missions Planification Urbaine et Aménagement du Territoire

Direction de l'Attractivité du Territoire

Hôtel du Département, 3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

Tél. : 06 37 92 61 66 - Courriel : christophe.dumas@gard.fr



Nos réf. : Etudes/eg.vw.fm.sa/23.08
Dossier suivi par :
Fabrice Machelart
☎ 04.66.87.99.16
f.machelart@gard.cci.fr

Monsieur Jean-Jacques Granat
Maire
Hôtel de Ville
CS 20014
30129 Manduel

Nîmes, le 13 février 2023

Objet :
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Manduel relative au nouveau cimetière communal

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 19 janvier 2023 concernant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Manduel, en vue de permettre la réalisation du nouveau cimetière communal.

Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Ne pouvant être présents ou représentés lors de la réunion d'examen conjoint ce vendredi 17 février 2023, nous tenions à vous faire part de nos observations.

Nous notons que l'objet de la procédure vise à permettre la réalisation du nouveau cimetière communal.

Les intérêts des entreprises de Manduel n'étant pas impactés par cette procédure, **la Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Manduel.**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Eric Giraudier
Président